

CMD/SJ/JS

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	07.08.2025	D1717	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION
 par délégation du
 Conseil Communautaire

OBJET	FESTIVAL VIBRA'MÔMES 2025 - TARIFICATION
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 4 ,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	07 AOUT 2025
Date de mise en ligne sur site internet	07 AOUT 2025

Chaque année, Flers Agglo et le Conseil départemental de l'Orne coopèrent pour l'organisation du festival Vibra'Mômes. L'édition 2025 étant prévue entre le jeudi 9 octobre et le dimanche 19 juin 2025, il revient à Flers Agglo d'assurer la création de la billetterie, la vente et l'encaissement des recettes.

Il y a donc lieu d'apporter des précisions concernant la mise en œuvre de cet article et de détailler les tarifs et les modalités de gestion de la billetterie :

- 1) La **billetterie** est assurée par le service spectacle vivant, dans le cadre de la régie de recettes « événementiel culturel ».

La vente de billets est confiée à l'Office de tourisme de Flers et aux médiathèques de Flers Agglo.

Il est également prévu la mise en vente des billets sur la plateforme de billetterie dématérialisée Weezevent.

- 2) Les **spectacles payants** sont les suivants :

- Ludilo **Mercredi 15 octobre** (9h30, 11h, 14h30), au Forum
Nombre de billets pouvant être émis : 60
Invitations (billets exonérés) : 8
- Plexi **Mercredi 15 octobre** (11h), au Centre Madeleine Louaintier
Nombre de billets pouvant être émis : 150
Invitations (billets exonérés) : 35
- Pop **Mercredi 15 octobre** (18h), au Forum
Nombre de billets pouvant être émis : 200
Invitations (billets exonérés) : 37
- Le bal populaire de Pat Kalla **Vendredi 17 octobre** (20h), au Forum
Nombre de billets pouvant être émis : 450
Invitations (billets exonérés) : 37
- Bleu fantaisie **Samedi 18 octobre** (9h30, 11h), au Pôle Culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets pouvant être émis : 60
Invitations (billets exonérés) : 8
- Carry On **Samedi 18 octobre** (16h), au Forum
Nombre de billets pouvant être émis : 300
Invitations (billets exonérés) : 43
- Martine Patine **Samedi 18 octobre** (18h), au Forum
Nombre de billets pouvant être émis : 300
Invitations (billets exonérés) : 37
- Berce Plafond **Dimanche 19 octobre** (10h, 11h30), au Pôle Culturel Jean-Chaudeurge
Nombre de billets pouvant être émis : 30
Invitations (billets exonérés) : 4
- Alain Scheider – Monstres à tue-tête **Dimanche 19 octobre** (15h), au Forum
Nombre de billets pouvant être émis : 450
Invitations (billets exonérés) : 37

Les billets exonérés sont prévus pour inviter des professionnels du spectacle, des élus de Flers Agglo et du Conseil Départemental, et offrir des lots à des jeux-concours organisés par des partenaires de communication et à des associations de parents d'élèves pour des tombolas. Si ces billets exonérés ne sont pas attribués par l'organisation la veille du spectacle concerné, ils pourront être réintégrés au quota de vente. Un suivi précis de ces mouvements sera tenu par l'équipe d'organisation.

Pour ces spectacles, les tarifs sont les suivants :

-le **tarif unitaire** est de 4€

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	07.08.2025	D1717	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

-le **tarif « panier »** s'applique lorsque plusieurs billets sont achetés pour la même personne et lors d'une même transaction (et donc pour des spectacles différents). Ce tarif est de **3€** par billet.

Nombre de billets	Achetés à l'unité (pour des personnes différentes ou en plusieurs fois)	Achetés en « panier »
1	4€	
2	2 x 4 = 8€	2 x 3 = 6€
3	3 x 4 = 12€	3 x 3 = 9€
4	4 x 4 = 16€	4 x 3 = 12€
5	5 x 4 = 20€	5 x 3 = 15€

3) Les **spectacles gratuits** sont les suivants :

- La Fontaine Unplugged, La Ferté Macé – **public SCOLAIRE** - 120 places disponibles – **jeudi 9 octobre** (10h30 et 14h30) et **vendredi 10 octobre** (10h30 et 14h30)
- Plexi, Centre Madeleine Louaintier de Flers – **public SCOLAIRE** - 130 places disponibles – **lundi 13 octobre** (9h, 10h30 et 14h30) / **mardi 14 octobre** (9h, 10h30 et 14h30) / **jeudi 16 octobre** (9h, 10h30 et 14h30) / **vendredi 17 octobre** (9h, 10h30 et 14h30)
- De l'air dans les mots – Pat Kalla, Forum de Flers – **public SCOLAIRE** - 300 places - **jeudi 16 octobre** (10h30 et 14h30) / **vendredi 31 mai** (10h30)

Pour ces spectacles, des billets sans tarif peuvent être prévus pour le comptage (maîtrise de la jauge pour des raisons de sécurité) et le contrôle d'accès lorsque le lieu le permet.

4) **Moyens de paiement :**

Flers Agglo s'engage à accepter les chèques de réduction « **Pass+** ». En effet, avec un chèque « spectacle » du Pass+ et l'ajout de 1 €, l'utilisateur pourra bénéficier de 2 places de spectacle.

Il en va de même avec le dispositif régional « **Atouts Normandie** » dont les chèques spectacle peuvent être utilisés uniquement au point de vente de l'Office de Tourisme de Flers et dans les médiathèques du réseau dont la convention de partenariat est en cours de validité, et pour un montant du choix de l'acheteur, dans la limite de 30€.

Flers agglo acceptera par ailleurs également les Pass culture.

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le festival Vibra'Mômes 2025, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250807-D1717-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2025
Publication : 07/08/2025

Yves GOASDOUÉ